

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON

Le 12 avril 2022

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 : AFFECTATION DU RESULTAT 2021

L'An deux mil vingt-deux, le douze du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal et mariages de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame BLANC Dominique Maire de la commune de Péron.

Date de convocation des membres : 05 avril 2022

Nbre en exercice : 22

Nbre présents : 17

Nbre votants : 19

Nbre de voix pour : 19 Nbre de voix contre : 0 Nbre d'abstention : 0

Etaient présents :

Mme Blanc Dominique, Maire

Mme Amandine Rossas, adjointe

MM. Pons Alexandre et Visconti Régis, adjoints

M. Blanc Jérémy, Conseiller Municipal Délégué

Mmes Budun Sevda, Clot Mariana, Fournier Céline, Delachat Elodie, De Jesus Catherine,

Fol Christine, Hugon Denise, Quinio Marie-Madeleine, Conseillères Municipales

MM. Brunet Julien, Gigi Dominique, Girod Claude, Martinod Guillaume, Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés :

Mme Golay-Ramel Martine,

Mme Rey Novoa Dolorès a donné une procuration à Mme Rossas Amandine

M. Barrière-Constantin Luc a donné une procuration à Mme Hugon Denise

MM. Deseure Jean et Félix-Fiardet Bastien,

Le Maire donne lecture du compte administratif 2021 du budget principal :

FONCTIONNEMENT (euros)	
Titres des recettes émis	2 581 924,13 €
Mandats des dépenses émis	2 100 192,19 €
	481 731,94 €
Excédent Fonctionnement 2020 reporté	200 000,00 €
Résultat fonctionnement 2021 à affecter	681 731,94 €

INVESTISSEMENT (euros)	
Titres de recettes émis	1 003 624,55 €
Mandats de dépenses émis	1 577 617,43 €
 Besoin de financement	 -573 992,88 €
 Excédent investissement 2020 reporté	 1 177 546,48 €
Résultat investissement 2021 (R001)	603 553,60 €
Restes à réaliser dépenses	1 177 308,00 €
Restes à réaliser recettes	297 812,00 €
 Besoin de financement réel	 -275 942,40 €
Réserves	405 789,54 €

EXCEDENT
R 001

LE CONSEIL MUNICIPAL, au vu du compte de gestion 2021 dressé par le Receveur municipal, et après avoir délibéré pour l'approbation du compte administratif 2021 présenté par le Maire.

DECIDE d'affecter au budget primitif 2022 l'excédent de fonctionnement 2021 de 681 731,94 € comme suit :

* En recettes d'investissement au compte 1068 "Réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé" : 481 731,94 € dont

- 275 942,40 € en couverture du besoin de financement réel d'investissement,
- 205 789,54 € en réserves pour financer de nouvelles opérations.

* En recettes de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 200 000 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

